Commission Administrative Paritaire catégorie B

DECLARATION LIMINAIRE

du 09 et 10 octobre 2025

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Le mois d'octobre est un mois de sensibilisation, de communication et de solidarité, c'est octobre rose.

L'UNSA Défense constate le nombre important de recours CREP et une augmentation de ceux-ci. Problèmes de communication, de personnes qui ne devraient pas supplanter cet exercice. Le CREP est le moment opportun pour faire évoluer les agents et démontrer la capacité du commandement à faire progresser ses subordonnés. Les recours restent un aveu d'échec qu'il faut dépasser. Il ne s'agit pas d'un règlement de compte. Cet exercice devrait être le reflet d'une communication tout au long de l'année.

L'UNSA Défense rappelle que cet exercice doit se faire en adéquation avec la fiche de poste de l'agent. Notifier les objectifs un à un afin d'apprécier le travail effectué et les tâches réalisées. Ces objectifs doivent être SMART : Spécifiques – Mesurables – Atteignables – Réalistes et Temporels. Dans certains recours présentés, l'*UNSA Défense* constate que divers objectifs sont inadaptés, d'autres sont « une liste à la Prévert » ou des objectifs à tiroir. Un objectif du CREP est la progression dans l'intérêt du service, de l'agent et de l'autonomie dans les missions. En cas de désaccord, le correspondant local de l'*UNSA Défense* peut favoriser le dialogue.

A la prise de fonction de l'agent, il a connaissance de sa fiche de poste. Si le poste nécessite des évolutions, celle-ci doit faire l'objet d'adaptations mineures. Elles se font en accord entre le supérieur hiérarchique et l'agent. Toutes autres modifications doivent faire l'objet de procédures adaptées. L'*UNSA Défense* constate trop d'écart sur le sujet.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

L'*UNSA Défense* a pris acte que les travaux sur la révision de l'accord-cadre RTT n'ont malheureusement pas permis d'aboutir à un accord global entre l'administration et les OS. Les négociations reprendront après 2026, en raison des élections professionnelles.

L'*UNSA Défense* est et sera un partenaire indiscutable lors des négociations à venir, dans l'intérêt de tous.

Le dialogue social est un leitmotiv pour l'*UNSA Défense.* Certaines catégories seront revalorisées au niveau de leur IFSE au 1er décembre. Le traitement de cette revalorisation aurait dû se porter sur l'ensemble des agents. L'*UNSA DEFENSE* refuse le saupoudrage et l'inégalité de traitement de la population fonctionnaire. Chaque agent doit être traité équitablement. Encore une fois les catégories les plus basses sont oubliées et lésées. Ceci joue en défaveur de l'attractivité dans la fonction publique. Cet avenant de l'IFSE pour certains agents ne s'est pas fait dans le cadre du dialogue social. Les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli.

L'UNSA Défense constate de nombreux dysfonctionnements concernant les trop-perçus sur le salaire des agents. Imputer un décompte important à un agent sans qu'il en soit informé n'est pas acceptable. L'agent peut être mis dans une situation délicate face à ses échéances, et pouvant occasionner des frais. *L'UNSA Défense* rappelle l'existence et demande l'application des procédures d'informations des agents lors de la détection d'un trop-perçu de rémunération. Ces notes devraient être ministérielles en adéquation avec le code du travail permettant d'harmoniser les délais et le montant déclenchant le seuil d'information. Faute d''information, l'agent ne peut pas engager une demande éventuelle d'étalement du paiement, une remise gracieuse partielle ou totale de sa dette.

Nous vous remercions Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Commissaires pour votre écoute et nous espérons des dialogues fructueux dans l'intérêt des agents et dans le respect de cette CAP qui se mobilise pour porter les valeurs de notre ministère.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion